

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 14 avril 2022 à 14h30 à Aubenas-les-Alpes

Mme Michèle MOUTTE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 4 procurations, soit 34 voix.

### 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

#### A. Budget principal

Le compte administratif 2021 pour le service principal se résume comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u>	Dépenses 4 356 062,31 €
	Recettes 6 785 163,29 €
	soit un excédent de clôture de 2 429 100,98 €
- <u>section d'investissement</u>	Dépenses 1 379 453,49 €
	Recettes 1 336 297,87 €
	soit un déficit de clôture de 43 155,62 €

#### B. Budget Economie

Le compte administratif 2021 pour le service économie se résume comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u>	Dépenses 641 179,23 €
	Recettes 2 467 427,82 €
	soit un excédent de clôture de 1 826 248,59 €
- <u>section d'investissement</u>	Dépenses 4 033 038,72 €
	Recettes 2 677 017,79 €
	soit un déficit de clôture de 1 356 020,93 €

#### C. Budget Déchets Ménagers

Le compte administratif 2021 pour le service déchets ménagers se résume comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u>	Dépenses 1 579 879,22 €
	Recettes 1 915 134,94 €
	soit un excédent de clôture de 335 255,72 €
- <u>section d'investissement</u>	Dépenses 1 514 117,37 €
	Recettes 1 770 497,20 €
	soit un excédent de clôture de 256 379,83 €

#### D. Budget SPANC

Le compte administratif 2021 pour le SPANC se résume comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u>	Dépenses 13 312,51 €
	Recettes 48 317,25 €
	soit un excédent de clôture de 35 004,74 €
- <u>section d'investissement</u>	Dépenses 24 363 €
	Recettes 3 996,51 €
	soit un déficit de clôture de 20 366,49 €

Le Président quitte la séance.

Mme Michèle MOUTTE est désignée présidente de séance et procède au vote des comptes administratifs qui sont adoptés de la façon suivante :

⇒ Le CA 2021 pour le service principal est adopté à l'unanimité

⇒ Le CA 2021 pour le service économie est adopté à l'unanimité

⇒ Le CA 2021 pour le service déchets ménagers est adopté à l'unanimité

⇒ Le CA 2021 pour le SPANC est adopté à l'unanimité

Le Président réintègre la séance.

### 2 – COMPTES DE GESTION 2021

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2021.

### 3 – AFFECTATION DES RESULTATS

#### A. Budget principal

Il est proposé de prélever 347 838,33 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 2 081 262,65 € est maintenu en section de fonctionnement. Le déficit d'investissement de 43 155,62 € est reporté en section d'investissement.

### **B. Budget Economie**

Il est proposé de prélever 1 462 356,76 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 363 891,83 € est maintenu en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 1 356 020,93 € est reporté en investissement.

### **C. Budget déchets ménagers**

Il est proposé de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2022.

### **D. Budget SPANC**

Il est proposé de prélever 20 366,49 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 14 638,25 € est maintenu en section de fonctionnement. Le déficit d'investissement de 20 366,49 € est reporté en section d'investissement.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats.

## **4 – TAUX D'IMPOSITION**

L'Assemblée adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants foncier bâti à 7,22%, le foncier non-bâti à 23,63%, et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 31,13%.

## **5 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

L'Assemblée décide à l'unanimité le maintien de la TEOM à 9,5%.

## **6 – PRODUIT GEMAPI**

L'Assemblée fixe à l'unanimité le produit de la GEMAPI à 130 000 €.

## **7 – BUDGETS 2022**

### **A. Budget Général**

Le budget primitif 2022 du service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 7 055 267 €

- Section d'investissement : 4 251 495 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 service principal.

### **B. Budget Economie**

Le budget primitif 2022 du service économie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 800 011,00 €

- Section d'investissement : 5 699 687,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le service économie.

### **C. Budget déchets ménagers**

Le budget primitif 2022 du service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 129 680,00 €

- Section d'investissement : 2 058 811,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le service déchets ménagers.

### **D. Budget SPANC**

Le budget primitif 2022 du SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 28 796,00 €

- Section d'investissement : 22 803,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le SPANC.

## **8 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL ET REVERSEMENT DE FISCALITE**

L'Assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge de la totalité du FPIC en lieu et place des communes

## **9 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT**

Le Président donne lecture des APCP pour le budget principal, le budget économie et le budget déchets ménagers.

L'Assemblée adopte à l'unanimité les APCP pour les 3 budgets.

## **10 – FODAC**

La municipalité de REDORTIERS a décidé de transférer son FODAC à la Communauté de Communes, ce qui permettra à celle-ci de financer les travaux de voirie.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le transfert du FODAC de REDORTIERS.

### **B. Budget Economie**

Il est proposé de prélever 1 462 356,76 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 363 891,83 € est maintenu en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 1 356 020,93 € est reporté en investissement.

### **C. Budget déchets ménagers**

Il est proposé de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2022.

### **D. Budget SPANC**

Il est proposé de prélever 20 366,49 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 14 638,25 € est maintenu en section de fonctionnement. Le déficit d'investissement de 20 366,49 € est reporté en section d'investissement.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats.

## **4 – TAUX D'IMPOSITION**

L'Assemblée adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants foncier bâti à 7,22%, le foncier non-bâti à 23,63%, et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 31,13%.

## **5 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

L'Assemblée décide à l'unanimité le maintien de la TEOM à 9,5%.

## **6 – PRODUIT GEMAPI**

L'Assemblée fixe à l'unanimité le produit de la GEMAPI à 130 000 €.

## **7 – BUDGETS 2022**

### **A. Budget Général**

Le budget primitif 2022 du service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 7 055 267 €
- Section d'investissement : 4 251 495 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 service principal.

### **B. Budget Economie**

Le budget primitif 2022 du service économie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 800 011,00 €
- Section d'investissement : 5 699 687,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le service économie.

### **C. Budget déchets ménagers**

Le budget primitif 2022 du service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 129 680,00 €
- Section d'investissement : 2 058 811,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le service déchets ménagers.

### **D. Budget SPANC**

Le budget primitif 2022 du SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 28 796,00 €
- Section d'investissement : 22 803,00 €

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le SPANC.

## **8 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL ET REVERSEMENT DE FISCALITE**

L'Assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge de la totalité du FPIC en lieu et place des communes

## **9 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT**

Le Président donne lecture des APCP pour le budget principal, le budget économie et le budget déchets ménagers. L'Assemblée adopte à l'unanimité les APCP pour les 3 budgets.

## **10 – FODAC**

La municipalité de REDORTIERS a décidé de transférer son FODAC à la Communauté de Communes, ce qui permettra à celle-ci de financer les travaux de voirie.  
L'Assemblée approuve à l'unanimité le transfert du FODAC de REDORTIERS.

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

2. The second part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

3. The third part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

4. The fourth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

5. The fifth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

6. The sixth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

7. The seventh part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

8. The eighth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

9. The ninth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

10. The tenth part of the document is a list of the names and addresses of the members of the committee who have been elected to the office of [illegible]. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names].

## 11 – AMORTISSEMENT DE LA RENAULT ZOE

L'Assemblée arrête à l'unanimité l'amortissement de la Renault Zoé à 8 ans.

## 12 – ST MARTIN-LES-EAUX – FORAGE – SIGNATURE DU MARCHÉ

M. GROSSO quitte la séance, les voix passent à 33.

L'Assemblée autorise la signature du marché à la majorité avec 25 voix pour et 8 abstentions avec l'entreprise FORASUD.

## 13 – DECHETERIE DE BANON – CONSTRUCTION DE GARAGE ET ATELIERS – SIGNATURE DES MARCHES

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises les mieux disantes.

## 14 – SERVICE TOURISME

### A. Convention avec le centre d'astronomie

L'Assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions la signature de la convention avec le centre d'astronomie

### B. Ouverture d'un compte DFT pour les encaissements par carte bancaire

Un compte aux dépôts de fonds du Trésor (DFT) doit être ouvert pour encaisser les cartes bancaires.  
L'Assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions l'ouverture d'un compte DFT.

## 15 – VILLEMUS – COMMERCE FIXATION DU LOYER

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de location pour le commerce de VILLEMUS

## 16 – CRECHES ET RELAIS PETITE ENFANCE – DEMANDE DE FINANCEMENTS

L'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter une demande de financement auprès de la CAF.

## 17 – REILLANE -ACQUISITION D'UNE MAISON

L'Assemblée décide à l'unanimité d'acquérir le bâtiment et le fonds de commerce à proximité du Château et autorise le Président à solliciter les financements.

## 18 – SUBVENTIONS

➤ L'Assemblée décide à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

- ADMR Banon	12 000 €
- ADMR Reillanne	1 800 €
- Syndicat d'initiative Revest-du-Bion	1 000 €
- Maison d'assistantes maternelle St Maime	5 000 €

➤ L'Assemblée décide à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de 18 000 € à MONTSALIER

## 19 – ECONOMIE

### A. Atelier relais à BANON

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'étude d'impact pluriannuel pour l'atelier relais de Banon.

\*\*\*\*\*

Séance close à 18 h 16

Mane, le 20 Avril 2022



Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

1. The purpose of this document is to provide information regarding the activities of the organization.

2. THE ORGANIZATION'S OBJECTIVES AND SCOPE OF OPERATIONS

The organization's primary objective is to promote the interests of its members and to provide them with the necessary resources and support.

The organization's activities are carried out through a series of committees and working groups, which are responsible for the implementation of the organization's policies and programs.

3. THE ORGANIZATION'S STRUCTURE AND MEMBERSHIP

The organization is organized into a hierarchy of committees and working groups, which are responsible for the implementation of the organization's policies and programs.

4. THE ORGANIZATION'S FINANCIAL STATEMENT

The organization's financial statement shows that the organization has a positive financial position and is able to meet its obligations.

The organization's financial statement also shows that the organization has a strong track record of financial stability and is able to meet its obligations.

The organization's financial statement also shows that the organization has a strong track record of financial stability and is able to meet its obligations.

5. THE ORGANIZATION'S LEGAL STATUS

The organization is a legal entity and is registered with the appropriate authorities.

6. THE ORGANIZATION'S RELATIONS WITH OTHER ORGANIZATIONS

The organization has established relations with other organizations and is active in the community.

7. THE ORGANIZATION'S POLICY ON INFORMATION SECURITY

The organization has a policy on information security that is designed to protect the organization's information and to ensure the confidentiality of its operations.

8. THE ORGANIZATION'S POLICY ON HUMAN RIGHTS

The organization has a policy on human rights that is designed to ensure the protection of the rights of all individuals.

The organization has a policy on human rights that is designed to ensure the protection of the rights of all individuals.

9. THE ORGANIZATION'S POLICY ON ENVIRONMENTAL PROTECTION

The organization has a policy on environmental protection that is designed to ensure the protection of the environment.

10. THE ORGANIZATION'S POLICY ON SOCIAL RESPONSIBILITY

The organization has a policy on social responsibility that is designed to ensure the organization's contribution to society.

\*\*\*\*\*

Place in a safe place

1. The purpose of this document is to provide information regarding the activities of the organization.

*[Handwritten signature]*

SECRET

